Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 avril 2023

Le 11 avril 2023 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Convocation : 7 avril 2023

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD, Carine NEVEU, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

Absents excusés : Jérémie DERSOIR pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Maxime MICOU pouvoir à Bruno LEBRETON, Dominique TROSZEZYNSKI

Secrétaire de séance : Carine NEVEU

Conseillers en exercice	: 11	**Quorum**	: 06
Présents	: 08	**Votants**	: 10

Les procès-verbaux des séances de conseil municipal du 11 octobre 2022 et du 28 février 2023 sont approuvés.

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA FALAISERIE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 **Délibération n°2023.04.11-01**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2022 du budget annexe du lotissement Les Jardins de La Falaiserie dressé par M. Serge BAREL, comptable public :

	Dépenses	Recettes	Solde	Résultat cumulé
Investissement	0,00	14 806,93	14 806,93	80 000,00
Excédent reporté 001		65 193,07		
Fonctionnement	24 852,23	141 740,50	116 888,27	116 888,46
Excédent reporté 002		0,19		
		Résultat	+ 131 695,20	+ 196 888,46

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de la création du budget annexe du lotissement Les Jardins de La Falaiserie au 31 décembre 2022 :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe du lotissement Les Jardins de La Falaiserie dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA FALAISERIE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 **Délibération n°2023.04.11-02**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Ghislaine BOURGEAIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Lotissement Le Jardins de La Falaiserie dressé par Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
Nature	Prévu 2022	Réalisé 2022	Nature	Prévu 2022	Réalisé 2022
011 Charges à caractère général	120 000,00	9 388,50	70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	55 157,74	141 412,50
65 Autres charges de gestion courante	1,00	0,80	75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
66 Charges financières	350,00	328,00			
Mouvements d'ordre					
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 806,93	14 806,93	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	350,00	328,00	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	350,00	328,00
			002 Excédent antérieur reporté	0,19	0,19
TOTAL	**135 507,93**	**24 852,23**	**TOTAL**	**135 507,93**	**141 740,69**
				Excédent de Fonctionnement	**116 888,46**

Section d'Investissement					
Dépenses			**Recettes**		
Nature	Prévu 2022	Réalisé 2022	Nature	Prévu 2022	Réalisé 2022
Mouvements d'ordre					
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	0,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 806,93	14 806,93
		0,00	001 Excédent antérieur reporté	65 193,07	65 193,07
TOTAL	**80 000,00**	**0,00**	**TOTAL**	**80 000,00**	**80 000,00**
				Excédent Investissement	**80 000,00**

Résultat global 2022	196 888,46

- Arrête les résultats définitifs.

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA FALAISERIE : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 **Délibération n°2023.02.28-03**

Le conseil municipal prend connaissance des résultats de l'exercice 2022 et constate :

- un excédent d'investissement de 80 000,00 €
- un excédent de fonctionnement de 116 888,46 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

- affectation en excédent d'investissement (ligne budgétaire 001) : 80 000,00 €
- affectation en excédent de fonctionnement (ligne budgétaire 002) : 116 888,46 €

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA FALAISERIE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 **Délibération n°2023.04.11-04**

Monsieur le maire présente le budget primitif 2023 du Lotissement Les Jardins de La Falaiserie avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent :

- en section de fonctionnement à la somme de 116 975,46 €
- en section d'investissement à la somme de 80 000 €

Section de Fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
Nature	BP N-1	BP 2023	Nature	BP N-1	BP 2023
011 Charges à caractère général	120 000,00	116 806,46	70 Produits de services, du domaine et ventes divers	55 157,74	
65 Autres charges de gestion courante	1,00	5,00	75 Autres produits de gestion courante		5,00
66 Charges financières	350,00	82,00			
Mouvements d'ordre					
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 806,93		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	350,00	82,00	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	350,00	82,00
			002 Excédent antérieur reporté	0,19	116 888,46
TOTAL	**135 507,93**	**116 975,46**	**TOTAL**	**135 507,93**	**116 975,46**

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Nature	BP N-1	BP 2023	Nature	BP N-1	BP 2023
16 Emprunts et dettes		80 000,00			
Mouvements d'ordre					
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 806,93	
			001 Excédent antérieur reporté	65 193,07	80 000,00
TOTAL	80 000,00	80 000,00	TOTAL	80 000,00	80 000,00

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2023 du Lotissement Les Jardins de La Falaiserie.

- BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Délibération n°2023.04.11-05

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2022 du budget principal dressé par M. Serge BAREL, comptable public :

	Dépenses	Recettes	Solde	Résultat cumulé
Investissement	220 173,81	199 599,21	-20 574,60	-77 330,92
Déficit reporté 001	56 756,32			
Fonctionnement	262 773,17	310 943,94	48 170,77	365 514,49
Excédent reporté 002		317 343,72		
		Résultat	+ 27 596,17	+ 288 183,57

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 :

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibération n°2023.04.11-06

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Ghislaine BOURGEAIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal dressé par Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
Nature	Prévu 2022	Réalisé 2022	Nature	Prévu 2022	Réalisé 2022
011 Charges à caractère général	93 110,00	77 520,29	013 Atténuation de charges	0,00	159,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	800,00	0,00	70 Produits des services du domain et ventes	15 800,00	17 037,83
014 Atténuation de produits	103 300,00	99 170,00	73 Impôts et taxes	150 330,00	165 042,16
65 Autres charges de gestion courante	61 550,00	52 844,35	74 Dotations et participations	73 232,00	77 116,90
66 Charges financières	1 400,00	1 363,53	75 Autres produits de gestion courante	18 560,00	22 218,83
67 Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	77 Produits exceptionnels	3 000,00	29 369,22
Mouvements d'ordre					
023 Virement à la section d'investissement	309 852,88				
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 952,84	31 875,00			
			002 Excédent antérieur reporté	317 343,72	317 343,72
TOTAL	**578 265,72**	**262 773,17**	**TOTAL**	**578 265,72**	**628 287,66**
			Excédent de Fonctionnement		**365 514,49**

Section d'Investissement					
Dépenses			**Recettes**		
Nature	Prévu 2022	Réalisé 2022	Nature	Prévu 2022	Réalisé 2022
16 Emprunts et dettes assimilées	9 100,00	9 084,95	024 Produit des cessions d'immobilisation	25 600,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	46 216,21	25 885,93	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	30 246,50	4 310,65
204 Subventions d'équipement versées	2 471,96	1 882,96	1068 Affectation du résulat	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	83 200,37	11 324,34	13 Subventions d'investissement	345 092,64	125 246,97
23 Immobilisations en cours	610 000,00	133 994,64	16 Emprunts et dettes assimilées	90 000,00	0,00
			21 Immobilisations corporelles	0,00	165,60
Mouvements d'ordre					
			021 Virement de la section de fonctionnement	309 852,88	
			040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 952,84	31 875,00
041 Opérations patrimoniales	38 300,00	38 000,99	041 Opérations patrimoniales	38 300,00	38 000,99
001 Déficit antérieur reporté	56 756,32	56 756,32			
TOTAL	**846 044,86**	**276 930,13**	**TOTAL**	**846 044,86**	**199 599,21**
Déficit d' Investissement		**-77 330,92**			

Résultat global 2022	**288 183,57**

Restes à réaliser			
Dépenses	498 722,81	**Recettes**	244 868,67
		Solde	-253 854,14

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs.

- BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Délibération n°2023.04.11-07

Le conseil municipal prend connaissance des résultats de l'exercice 2022 du budget principal et constate :

- un déficit d'investissement de 77 330,92 €
- un excédent de fonctionnement de 365 514,49 €
- en investissement, des restes à réaliser :

  Dépenses :498 722,81 € Recettes : 244 868,67 € Solde : -253 854,14€

- un besoin de financement de la section d'investissement de 331 185,06 €.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'affecter au budget 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :
  - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 331 185,06 €
  - affectation du surplus en recettes de fonctionnement, porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 34 329,43 €
  - report du déficit d'investissement - ligne budgétaire 001 : 77 330,92 €

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2023

Délibération n°2023.04.11-08

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal alloue des subventions aux associations pour un montant total de 1 260,00 € réparties comme suit :

Associations communales	2023
Amicale de La Jaille-Yvon et Montguillon	150,00
Amis du Patrimoine de La Jaille-Yvon	150,00
Au Fil de l'Eau	150,00
Comité des Fêtes	150,00
Gardons de La Jaille	150,00
S/Total	**750,00**

Autres Associations	2023
ADMR Le Lion d'Angers	200,00
ASURE	50,00
Amicale des sapeurs pompiers - St Martin du Bois	30,00
ENVOL Segré	50,00
Souvenir Français Le Lion d'Angers	30,00
USJA Football St Martin du Bois-Aviré-Louvaines	150,00
S/Total	**510,00**

TOTAL	1 260,00

La dépense inscrite au budget communal 2023, chapitre 65 – article 65748, est de 2 000,00 €, permettant d'octroyer en cours d'exercice 2023 des subventions aux associations qui le solliciteraient.

- TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2023 **Délibération n°2023.04.11-09**

Le Maire indique au conseil municipal que pour équilibrer le budget communal 2023, il est nécessaire de fixer le taux des taxes directes locales.

- les bases d'imposition sur le foncier bâti ont augmenté de 7,49 % passant de 245 426 à 263 800. Le produit attendu sans hausse des taux (39,26%) est de 103 568 €.
- les bases d'imposition sur le foncier non bâti ont augmenté 8,33 % passant de 82 987 à 89 900. Le produit attendu sans hausse des taux (35,91 %) est de 32 283 €.
- depuis 2023, les conseils municipaux peuvent voter les taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les bases d'imposition ont augmenté de 7,10 % passant de 92 636 à 99 213. Le produit attendu sans hausse des taux (12,18 %) est de 12 084 €.

La commission finances propose de ne pas augmenter le taux des impôts.

Le conseil municipal ;

Considérant la hausse substantielle des bases ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les impôts et fixe les taux des taxes directes locales comme suit :

  Taxe foncière - bâti : 39,26 %
  Taxe foncière - non bâti : 35,91 %
  Taxe d'habitation : 12,18 %

Le produit fiscal attendu est de 147 935 €.

- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2023 **Délibération n°2023.04.11-10**

Le Maire rappelle au conseil municipal que M. Claude CADOT exerce les fonctions de gardien de l'église.

L'indemnité de gardiennage de l'église est versée annuellement. Elle était de 460 € en 2022. Le plafond de cette indemnité est fixé à 496,09 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice. Il convient d'en fixer le montant pour 2023.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'allouer à Monsieur Claude CADOT, gardien de l'église, une indemnité de 470 € pour l'année 2023.

- BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 **Délibération n°2023.04.11-11**

Monsieur le maire présente le budget primitif 2023 de la commune avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent en section de fonctionnement à la somme de 345 988,84 € et en investissement à la somme de 699 649,57 €.

Section de Fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
Nature	BP N-1	BP 2023	Nature	BP N-1	BP 2023
011 Charges à caractère général	93 110,00	92 820,00	70 Produits des services du domain et ventes	15 800,00	18 630,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	800,00	800,00	73 Impôts et taxes	150 330,00	160 720,00
014 Atténuation de produits	103 300,00	108 300,00	731 Fiscalité locale		26 600,00
65 Autres charges de gestion courante	61 550,00	73 955,00	74 Dotations et participations	73 232,00	80 428,12
66 Charges financières	1 400,00	1 600,00	75 Autres produits de gestion courante	18 560,00	17 781,29
67 Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	77 Produits exceptionnels	3 000,00	0,00
Mouvements d'ordre					
023 Virement à la section d'investissement	309 852,88	61 013,84			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 952,84	7 500,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 500,00
			002 Excédent antérieur reporté	317 343,72	34 329,43
TOTAL	**578 265,72**	**345 988,84**	**TOTAL**	**578 265,72**	**345 988,84**

Section d'Investissement					
Dépenses			**Recettes**		
Nature	BP N-1	BP 2023	Nature	BP N-1	BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilées	9 100,00	9 770,00	024 Produit des cessions d'immobilisation	25 600,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	46 216,21	27 928,80	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	30 246,50	32 071,00
204 Subventions d'équipement versées	2 471,96	750,00	1068 Affectation du résulat	0,00	331 185,06
21 Immobilisations corporelles	83 200,37	60 005,56	13 Subventions d'investissement	345 092,64	266 449,67
23 Immobilisations en cours	610 000,00	515 384,29	16 Emprunts et dettes assimilées	90 000,00	450,00
			21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Mouvements d'ordre					
			021 Virement de la section de fonctionnement	309 852,88	61 013,84
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 500,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 952,84	7 500,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	980,00	041 Opérations patrimoniales	38 300,00	980,00
001 Déficit antérieur reporté	56 756,32	77 330,92			
TOTAL	**807 744,86**	**699 649,57**	**TOTAL**	**846 044,86**	**699 649,57**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2023 de la commune.

- FONGIBILITE DES CREDITS **Délibération n°2023.04.11-12**

Le Maire informe le conseil municipal que l'instruction comptable M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections en application de l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cas, le Maire doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal ;

Vu l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 2,00 % pour le budget principal et le budget annexe.
- Dit que le Maire devra informer le conseil municipal des mouvements de crédits ainsi opérés lors de sa plus proche séance ;
- Autorise le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

- **MARCHE DE RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE : AVENANT N°3 AU LOT N°3 COUVERTURE-ZINGUERIE** **Délibération n°2023.04.11-13**

Dans le cadre du marché de rénovation de la bibliothèque, il est proposé la signature d'un avenant pour le lot 3 – Couverture zinguerie avec l'entreprise Travers Lutellier Couverture (53-Cossé-le-Vivien) pour des travaux supplémentaires : fourniture et pose de 6 appuis de fenêtres en zinc quartz.

Le montant de l'avenant n°3 s'élève à 1 111,80 € HT soit, pour le lot n°3 un montant de 12 915,31 € HT, + 10,256 % par rapport au marché de base (11 713,91€ HT).

Le conseil municipal ;

Vu la délibération n°2022.05.31-01 du 31 mai 2022 attribuant le marché de rénovation de la bibliothèque ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°3 avec l'entreprise Travers Lutellier Couverture (53-Cossé-le-Vivien) pour lot 3 - Couverture zinguerie pour un montant total de 1 111,80 € HT.
- Autorise le Maire à signer cet avenant.

- **CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU POUR LA MAINTENANCE DES MATERIELS ET SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE INTERCOMMUNAUX & COMMUNAUX** **Délibération n°2023.04.11-14**

Le Maire informe le conseil municipal que les marchés de maintenance réalisés avec la CCVHA arrivant à terme, il est proposé de relancer un groupement de commande.

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique ;

Considérant que dans l'objectif commun de recherche d'efficience et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes;

Considérant la première procédure lancée en 2021 et se terminant en juin 2023 concernant la maintenance des matériels et Systèmes de Sécurité Incendie intercommunaux et communaux ;

Considérant le souhait de renouveler l'accord-cadre ;

Considérant que les communes mutualisées et la CCVHA confirment ici leur souhait de relancer un groupement pour le renouvellement de cet accord-cadre ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes tel que joint à la présente délibération.
- Décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre de la procédure de maintenance des matériels et Systèmes de Sécurité Incendie intercommunaux & communaux.
- Autorise la signature de ladite convention pour une durée de quatre ans (1 an renouvelable 3 fois) ainsi que de ses éventuels avenants.
- Autorise le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à signer, pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée.
- Autorise la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.

- DECISION PRISE PAR LE MAIRE PAR DELEGATION :

Le Maire a signé l'avenant n°2 au marché de rénovation de la bibliothèque avec l'entreprise Travers Lutellier Couverture (53-Cossé-le-Vivien) pour des travaux supplémentaires : Fourniture et pose d'un tuyau EP en zinc naturel d'un montant de 89,60 € HT soit 0,765 % du marché.

- QUESTIONS DIVERSES

Construction de l'Ecole : le chantier a rencontré des problèmes pour la pose de la VMC double flux. Le plafond allait être posé trop bas alors que la norme est à 2,40 m. Un devis de 7 500 € pour modification du passage des gaines a été présenté et refusé par le Maire. Une réunion a eu lieu et une solution technique a été trouvée sans frais supplémentaires pour la commune. Le chantier a été bloqué partiellement 15 jours.

Muret rue du Lavoir : l'association Les Amis du patrimoine propose que ce mur soit refait par des bénévoles avec une intervention d'une à deux semaines chaque année, étalée sur plusieurs années. Pour ce chantier, il est nécessaire de se fournir en ardoises. Ce mur a été acheté en 2005 par la commune avec l'engagement de le restaurer. Il est proposé d'enlever une partie du mur en contrebas (partie non identifiée au PLU, enclavée entre 2 parcelles non communales) pour pouvoir le rehausser dans la partie longeant la rue du Lavoir. Il pourrait être implanté des arbustes dans la continuité. Sur le principe, le conseil municipal est d'accord. Il est demandé si quelqu'un peut superviser le chantier.

Bord de l'eau - projet guinguette. Il est proposé de rencontrer M. Diguet qui a pour projet d'acquérir des modules et recherche un endroit pour s'implanter. La commune pourrait viabiliser le terrain et le mettre à disposition à une personne pour déposer ses conteneurs…

Camping : le Maire a reçu une réponse positive pour l'achat du camping par Anjou Sport Nature au prix évalué par le service des Domaines.

Logement 16 rue Saint Loup : le logement est loué depuis le 7 avril. Une étude est en cours pour dissocier le logement du reste du bâtiment.

Basses Vallées Angevines (Vincent REBILLARD) : une réunion a eu lieu sur les risques, notamment inondation. Au niveau prévention, chaque commune a l'obligation de réaliser des exercices de crise. Cela doit être mis en place d'ici 2026. Il faut réfléchir à ce qui peut être mis en place comme exercice de simulation : créer un événement, sous forme de jeux... Il faut revoir la mise en place de référents, par exemple pour les incendies en cas de grande sécheresse.

CCVHA - Commission économique/agriculture (Marie-France MATAGNE) : le taux de transmission des fermes est de 49,5% entre 2018 et 2020. Le souhait est qu'il passe à 60% en 2025 : 60 fermes. Des actions sont mises en places.

Animation économique : 4 dossiers ont été retenus pour les aides à l'installation des entreprises.
Ateliers relais : les loyers vont évoluer car ils sont jugés trop bas.

CCVHA - Commission Tourisme (Marie-France MATAGNE) : Voie verte de l'Oudon : 27 propriétaires ne sont pas d'accord pour les cessions de terrain. La Voie verte de la Sarthe est bloquée car les budgets sont colossaux.

CCVHA - Commission voirie (Bruno LEBRETON) : la Société Pigeon a obtenu le marché pour les travaux de voirie 2023. Il a été convenu que la balayeuse passerait 6 fois par an. S'il y a des besoins, il faut le signaler. L'achat d'une balayeuse est prévu pour 2024 pour un coût de 250 000€

CCVHA - Commission Ressources Humaines (Carine NEVEU) : un plan d'action va être mis en place sur l'égalité entre Hommes et Femmes. Erdre-en-Anjou va être équipé pour réaliser les pièces d'identité.

CCVHA - Commission Finances (Pascal VANDERGUCHT) : en 2022, le taux d'épargne est d'environ 12-13%. Il y a peu d'endettement. En 2023, le taux devrait tomber à 7%. Il n'est pas prévu de hausse des taux d'imposition en 2023.

CCVHA - Commission Culture/Lecture publique (Ghislaine BOURGEAIS) : l'animation « Le Silence des oiseaux » qui a eu lieu le 10 mars à La Jaille-Yvon a été apprécié en terme de qualité. Un comité de gestion de lecture publique a eu lieu avec le Bibliopole. Sur le territoire, il y a plus de lecteurs et de prêt. Des ateliers sont mis en place pour attirer et garder des bénévoles sur les bibliothèques.

- Date du prochain conseil : Mardi 23 mai à 20h30.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 11 avril 2023

Membres du conseil municipal présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD, Carine NEVEU, Maxime MICOU, Pascal VANDERGUCHT

Numéro de la Délibération	Objet
2023.04.11-01	Budget annexe lotissement Les Jardins de La Falaiserie : Approbation du compte de gestion 2022
2023.04.11-02	Budget annexe lotissement Les Jardins de La Falaiserie : Approbation du compte administratif 2022
2023.04.11-03	Budget annexe lotissement Les Jardins de La Falaiserie : Affectation des résultats de l'exercice 2022
2023.04.11-04	Budget annexe lotissement Les Jardins de La Falaiserie : Vote du budget primitif 2023
2023.04.11-05	Budget principal : Approbation du compte de gestion 2022
2023.04.11-06	Budget principal : Vote du compte administratif 2022
2023.04.11-07	Budget principal : Affectation des résultats de l'exercice 2022
2023.04.11-08	Attribution de subventions aux associations – exercice 2023
2023.04.11-09	Vote du taux des taxes directes locales – année 2023
2023.04.11-10	Indemnité de gardiennage de l'église 2023
2023.04.11-11	Budget principal : Vote du budget primitif 2023
2023.04.11-12	Fongibilité des crédits
2023.04.11-13	Marché de rénovation de la bibliothèque : avenant n°3 au lot n°3 Couverture-Zinguerie
2023.04.11-14	Convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou pour la maintenance des matériels et Systèmes de Sécurité Incendie intercommunaux & communaux

Le Maire, Pascal CHEVROLLIER	Le secrétaire de séance, Carine NEVEU